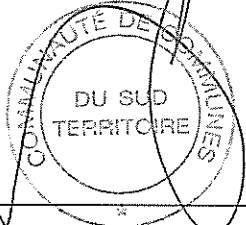
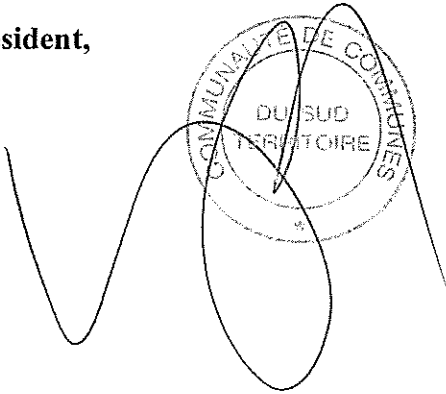
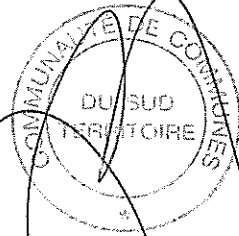


Suite au remplacement du véhicule de service, la Peugeot 205 n'est plus utilisée.
Immatriculée 7063 GD 90 , année de mise en circulation le 24/01/1995, valeur argus 0euros;

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser le Président à céder le véhicule désigné ci-dessus pour la somme de : 300€ (Trois cent euros) et à effectuer les demandes comptables correspondantes.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 NOV. 2012 Et publication ou notification le 09 NOV. 2012</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  
<p>Préfecture du Terr. de Belfort</p> <p>09 NOV. 2012</p> <p>Service Courrier</p>	